

Sélection duplicate CDM 2025

Version du 08-03-2024

Règlement de qualification pour le Championnat du Monde Élite duplicate

1. Objet

Ce règlement approuvé par le Comité Directeur est d'application pour la qualification de la sélection belge pour le Championnat du Monde de Scrabble duplicate Élite sous l'égide de la Fédération internationale de Scrabble francophone (FISF).

Quand une date est évoquée sans précision de l'année, il s'agit de l'année du championnat, précisée dans le titre du présent règlement.

2. Conditions préalables à toute qualification en Équipe de Belgique

Pour être sélectionnable, le joueur doit :

- 1) Être inscrit en tant que Belge dans le fichier international des joueurs ;
- 2) Avoir pris sa licence auprès d'une fédération de la FISF et être en ordre de cotisation ;
- 3) Ne pas être suspendu ou exclu par la FBS ou par la FISF.
- 4) Avoir pleinement participé à la précédente sélection mondiale qu'il a acceptée. Le Comité directeur peut déroger à cette condition en fonction des circonstances.

3. Publication de la liste des sélectionnés

La liste définitive des qualifiés sera publiée dès que les joueurs sélectionnés (voir ci-dessous) seront connus, c'est-à-dire après le 1^{er} février. Cette liste sera publiée et complétée le cas échéant par la liste des sélectionnés FISF (voir point 7).

4. Quotas de qualification

Le nombre de joueurs qualifiables par la FBS (quota) est :

- 10 pour la catégorie Cadets (15 ans ou moins)
- 10 pour la catégorie Junior (de 16 à 17 ans)
- 10 pour la catégorie Espoir (de 18 à 25 ans)
- 20 pour la catégorie Senior (de 26 à 62 ans)
- 10 pour la catégorie Vermeil (de 63 à 72 ans) et 10 la catégorie Diamant (à partir de 73 ans). Si le quota Diamant n'est pas rempli, 6 vermeils supplémentaires au maximum peuvent être sélectionnés sur ce quota.

Les catégories Mini-poussin, Poussin et Benjamin sont assimilées aux Cadets.

La catégorie Rubis (à partir de 83 ans) est assimilée à la catégorie Diamants.

La catégorie est déterminée en soustrayant à l'année du championnat moins 1 an, l'année de naissance du joueur.

5. Cadets et Juniors : critères de qualification

Sont qualifiables, les joueurs non qualifiés par un critère FISF (voir plus bas) qui obtiennent 50% (Benjamins), 60% (Cadets) ou 70% (Juniors), moyenne calculée sur les tournois et les parties homologuées en duplicate en deux ou trois minutes par coup, avec un minimum de 10 parties jouées entre le 1^{er} février de l'année précédente et le 31 janvier.

6. Espoirs, Seniors, Diamants, Vermeils : critères de qualification fédéraux

Sont qualifiables en fonction des quotas par catégorie Espoir, Senior, Vermeil, Diamant : les joueurs les mieux classés dans le classement international duplicate arrêté au 1^{er} février et non qualifiés par un critère FISF.

En cas de désistement d'un joueur qualifié par les critères fédéraux, le Comité Directeur fera appel à un suppléant afin de compléter l'équipe. Ce suppléant sera le joueur suivant au classement international et qui n'a pas encore été sélectionné. La réserve de base compte autant de suppléants que de qualifiés.

Le règlement FISF des Championnats du monde stipule que les joueurs de 1^{re} série qualifiés pour la sélection nationale mais qui refusent leur sélection ne peuvent pas prendre part aux compétitions Open duplicate organisées dans le cadre des championnats du monde.

7. Joueurs qualifiés selon les critères FISF (toutes catégories)

Ces critères sont édictés par la FISF. Ces joueurs qualifiés complètent la sélection nationale.

Sont qualifiés, les joueurs qui répondent à l'un de trois critères suivants :

- a) Les **six Champions du Monde Élite duplicate en titre** (toutes catégories, Junior, Cadet, Espoir, Vermeil et Diamant) pour autant qu'ils soient en règle auprès de leur fédération et que le titre ait été attribué. Un changement de catégorie d'âge ou de fédération d'un de ces joueurs n'affecte pas le droit à être qualifié. Ces joueurs ne sont pas remplacés en cas de non-participation.
- b) Les **cinquante premiers joueurs du classement international duplicate actualisé au 31 mars**, y compris parmi eux d'éventuels Champions du Monde Élite en titre. Cette admission est prévue sous réserve de la consultation de leur fédération nationale (licence à jour, etc.). La date d'actualisation du 31 mars peut être modifiée par décision du CD de la FISF si les Championnats du Monde ne se déroulent pas durant les congés scolaires d'été. Un changement de fédération par un joueur ainsi qualifié n'affecte pas son admission d'office.
La méthode d'actualisation du pourcentage de première série est exposée dans le règlement du classement international. Ces joueurs ne sont pas remplacés en cas de non-participation.
- c) **Tous les anciens vainqueurs d'un Championnat du Monde de Scrabble duplicate Élite toutes catégories**, à condition d'être en ordre d'affiliation à une fédération membre de la FISF. Ces joueurs sont admis hors quota et ne sont pas remplacés en cas de non-participation.

8. Recours et cas particuliers

Le Comité Directeur est souverain pour juger des litiges et pour les exceptions.
